

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Minzier (74270)</b></p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b> <b>Séance du 11 avril 2024</b> Par suite d'une convocation en date du 4 avril 2024, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi <b>11 avril 2024</b> à 20h30 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 9 Votants : 11  <b>Délibération n° 22_2024</b></p>	<p>Etaient présents : Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Nicolas GIROD, Sébastien REY-GORREZ, André MORARD, Carole ETTORI, Alexandre BAUDET Gaëlle MESSINA, Aline SIMOES Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.  Absents excusés : Céline GEORG (a donné pouvoir à Christelle DEROBERT), Marie TROUILLET (a donné pouvoir à Carole ETTORI), Béatrice TISSOT, Rémi BESSERER, Yanis ETHEVE, Véronique LEGENDRE Secrétaire de séance : Gaëlle MESSINA</p>

**Objet : CONVENTION D'AMÉNAGEMENT DU LOCAL « SALLE DES JEUNES » AVEC LES COMMUNES DE JONZIER-ÉPAGNY ET SAVIGNY**

Suite à l'ouverture du service jeunesse ce samedi 5 avril proposé par la MJC du Vuache pour les enfants de 12-15 ans des communes de Jonzier-Épagny, Minzier et Savigny, il avait été convenu oralement entre les trois communes que les travaux d'aménagement de cette salle seraient à la charge des trois communes partenaires à parts égales.

Afin d'entériner cet accord oral, un projet de convention a été rédigé. Monsieur le Maire donne lecture de ce projet.

Après lecture, le conseil municipal accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :</p>	<p>Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET</p>	<p>Le secrétaire de séance, Gaëlle MESSINA</p>
--	---	--

